

BARÈME DES HONORAIRES MAXIMUMS 2 0 2 5

SARL CHOISY PATRIMOINE IMMOBILIER - CPI

Applicable en cas de délégation de mandat par un confrère, le montant des honoraires sera celui de cet agent immobilier (mandataire principal). Les informations de ce barème des honoraires sont conformes à l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Honoraires maximums TTC (TVA 20%) de TRANSACTION (vente) : le paiement de cette rémunération sera à la charge du « vendeur ». Le basculement des honoraires est interdit :

Honoraires un taux unique 6% maximums avec un minimum de 9.000 €	Des honoraires Minimums, mais un maximum de services ! Mandat exclusif : Pack Visibilité – Pack Web - Diagnostics – Organisation du déménagement / installation / Visite virtuelle 360° / photo / vidéo – 3D Home staging – Conciergerie GRATUITE
---	--

Honoraires TTC (TVA 20%) de LOCATION de biens en « zone tendue » dus à la signature du contrat de location :

	Organisation des visites	Constitution du dossier	Rédaction du bail	Entremise et négociation
Bailleur				1 mois de loyer hors les charges (**)
Preneur (locataire)		13 € / m² de surface habitable (*)		maximum

(*) Décret n° 2014-890 du 1er août 2014, les honoraires sont plafonnés à 13 €/m² : 10 € (honoraires) + 3 € (état des lieux) du m² de surface habitable. (**) 1 mois de loyer hors les charges locatives diminué des honoraires de visite et d'état des lieux à la charge du bailleur. Etat des lieux seul hors location : **200 € maximum**

Honoraires maximums TTC (TVA 20%) de LOCATION professionnelle ou commerciale :

	Honoraires	Rédaction du bail commercial	Etat des lieux
Bailleur			
Locataire (preneur)		2 mois de loyer ttc (hors les charges) maximums	

- Honoraires maximums TTC (TVA 20%) de TRANSACTION (vente) pour un emplacement de stationnement, box et cave : le paiement de cette rémunération sera à la charge du « vendeur » : **1.800 € TTC maximums**

- Prestation complémentaire non-obligatoire, demande de rédaction d'acte (exemple : compromis de vente) le paiement de cette rémunération sera à la charge de « l'Acquéreur » : **450 € TTC maximums**

- Frais forfaitaire pour la délivrance d'une copie de : mandat de vente, bon de visite, compromis de vente, contrat de location, mandat de location, mandat de gestion, EDL entrée, EDL sortie, avenant : **200 € TTC maximums**

Les activités de notre agence immobilière sont régies par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972. Carte Professionnelle n° CPI 9401 2019 000 040 964 (transaction sur immeubles et fonds de commerce) délivrée par la CCI Paris Ile-de-France le 11 décembre 2019 à la Sarl CHOISY PATRIMOINE IMMOBILIER – CPI siège social 8 bis boulevard de Stalingrad 94600 Choisy-le-Roi, immatriculée au RCS de Créteil le 25 juillet 2005 sous le SIRET n° 483 450 193 00014 (code NAF n° 6831-Z « agence immobilière »). **Notre agence ne peut ni recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération.** Garantie financière à hauteur de 110.000 euros chez ALLIANZ IARD VERSPIEREN sis 8 avenue du Stade de France à La Plaine Saint-Denis Cedex 93210 SAINT-DENIS (contrat n° 41319158). Responsabilité Civile Professionnelle chez ALLIANZ IARD VERSPIEREN sis 8 avenue du Stade de France à La Plaine Saint-Denis Cedex 93210 SAINT-DENIS (contrat n° 41319158). Médiateur de la consommation consultez le site : www.economie.gouv.fr/mediation-conso/saisir-mediateur. Gérant associé majoritaire et Directeur d'agence : M. Julien GRISORIO – jgrisorio@choisypatrimoine.com